

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 893

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Programme gouvernemental

Vernis écologique sur l'inacceptable

Le chancelier Buser, présentant le programme de législature 1987-1991, qui engage, en intentions, la politique du Conseil fédéral pour les quatre ans qui viennent, en souligne le sérieux: ce rapport a exigé quinze mois d'efforts.

Admettons que le mérite, à défaut du résultat, se mesure à la peine! Mais le délai d'élaboration signifie que le dispositif a été mis en place plus d'une année avant les élections. Certes, si vous faites une lecture attentive à la datation de chaque page, vous en trouverez quelques-unes postérieures au 18 octobre, par exemple les références au krach boursier, d'ailleurs superficielles et contreplaquées. Mais l'essentiel n'a pas été orienté par les bulletins des citoyens. Les électeurs votent, la caravane de la haute administration passe.

Les rédacteurs du programme ne sont pas insensibles pourtant à l'air du temps. En 86-87, après quelques élections cantonales significatives (Berne, Zurich), le vent était orienté à l'écologie; le discours politique en était influencé; mais en matière économique, sociale, fiscale, la prédominance droitière restait inentamée. Le programme 87-91 est adapté à ce ton-là.

La mise en perspective, rédigée en termes nobles, qu'exige ce «genre» de politique, où il faut savoir en prélude faire preuve de hauteur de vue, est l'éloge (mais très peu l'illustration) de la croissance qualitative.

Le progrès économique, nous dit-on, doit être découplé de la croissance de la consommation de l'énergie. Il faut orienter la lutte contre le gaspillage par des taxes ou des mesures incitatives laissant ensuite jouer les mécanismes du marché. Dans cet élan qui l'entraîne, le Conseil fédéral parle même de croissance sélective, car *s'il est des secteurs qui doivent se développer, il en est d'autres qui doivent restreindre leurs activités*. Des noms, des noms, aimerait-on demander.

Mais quand on arrive aux chiffres et au prendre, le ton noble ou novateur n'est plus de mise. Qui va payer quoi? Tout un faisceau de contraintes pose, une fois de plus, le problème financier et fiscal.

La politique sociale: ni l'AVS, ni

l'assurance-maladie n'ont trouvé leur équilibre. Nos droits de douane et l'ICHA sont inadaptés aux règles de la Communauté européenne. Enfin, la base constitutionnelle du régime fiscal perdra sa validité en 1994.

On aurait pu imaginer que le Conseil fédéral tente — enfin — de proposer un pacte social-fiscal, un donnant-donnant! Une révision et une extension de la fiscalité indirecte en échange d'une politique sociale mieux assurée et plus équitable.

Or, acceptant comme point de départ de sa réflexion deux motions du Parlement qu'il semble faire siennes, le Conseil fédéral souhaite supprimer la taxe dite occulte, qui frappe de l'ICHA les investissements, et alléger le droit de timbre qui gêne la place financière suisse. Le manque à gagner serait de la sorte de plus de deux milliards.

Cette perte serait compensée par une taxe sur l'énergie, de 10%. Dès lors, l'AVS et l'assurance-maladie ne pourraient pas (ou guère) profiter de cette très forte extension de la fiscalité indirecte. De surcroît la consommation d'énergie ne sera freinée que par la charge fiscale et non pas par un plan, ayant son financement propre, d'économie d'énergie.

Deux milliards et quelques pour alléger l'industrie d'exportation, qui a dû et su pourtant supporter la réévaluation du franc bien plus importante que la taxe occulte, et pour faciliter la place financière, dont on connaît les résultats mirobolants. L'ensemble des consommateurs et notamment les ménages paieront ces allègements.

Où donc est le pacte social? Où l'esprit novateur?

Une fois de plus, on s'achemine vers un échec par addition des oppositions: celle de la droite, qui ne veut pas voir taxer d'un impôt de 10% l'énergie, celle de la gauche — on l'espère du moins — qui ne voudra pas cet indécent transfert de charges. Ce rapport devra être approuvé par le Parlement. Ce sera l'occasion rare d'un débat de politique générale. On souhaite qu'au vote il soit refusé d'en prendre acte. Et que soit formulée la contre-proposition d'un véritable contrat social.

AG